

Question n°23

Vœu présenté par la Municipalité relatif à la création d'une gare du métro en rocade appelé « Grand 8 » sur le territoire de La Courneuve

M. POUX indique qu'il n'est pas question dans cette délibération de dire que le projet du « Grand 8 » constitue la merveille des merveilles à laquelle il faut adhérer entièrement. Ce projet s'inscrit dans le débat qui a été lancé sur le Grand Paris dans le prolongement de la création de Paris Métropole qui concerne toutes les collectivités de la première couronne et la Ville de Paris et vise à porter un projet d'aménagement cohérent pour l'ensemble de la métropole, laquelle est confrontée à d'énormes problèmes dès lors qu'on s'éloigne de Paris, avec des territoires victimes de discriminations territoriales et d'une absence de transports notamment.

Le Président de la République, en mettant en place un concours d'architectes dans le cadre du Grand Paris, a lancé une mission sur la préfiguration de ce que pourrait être une nouvelle rocade parisienne pouvant permettre de relier différents pôles entre eux, d'effectuer des déplacements de banlieue en banlieue rapides, ce qu'il n'est pas possible de faire aujourd'hui. Ce projet vient après celui sur lequel a travaillé la Région Ile-de-France, le projet Arc Express, qui fait l'objet d'une enquête d'utilité publique et se concrétisera par l'organisation d'une soixante de débats, dont 7 ou 8 porteront aussi sur le « Grand 8 » ; le but étant de permettre aux citoyens de donner leur avis. Pour cela, des cahiers seront mis à leur disposition.

Dans le projet initial de ce « Grand 8 » – La Courneuve n'étant pas concernée par Arc Express – la réalisation de deux gares est d'ores et déjà prévue au Bourget, ville limitrophe de La Courneuve, et à Saint-Denis. La volonté affichée est de desservir ce nouveau pôle aéronautique qu'est Le Bourget et le pôle de développement artistique et culturel de la Tour Pleyel.

Entre les deux pôles il n'existe pas de gare à ce jour. Or le projet prévoit la présence de gares tous les 3 kilomètres. Là, il y a plus de 5,5 kilomètres sans gare. C'est pourquoi il est apparu opportun, dans le cadre de ce projet, de dire que ce « Grand 8 », pour répondre aux attentes de la population, desserve les pôles de développement et soit un moyen d'irriguer les territoires et de se connecter entre eux. La Ville de La Courneuve a tout intérêt à se positionner dans le cadre du projet, car personne ne sait ce que donnera l'enquête d'utilité publique et quels seront les arbitrages et les financements potentiels retenus. Il existe beaucoup d'inconnues aujourd'hui. Tout le monde dit que le « Grand 8 » et « Arc Express » seront incompatibles. Mais qu'en sera-t-il au final ? Nul ne le sait pour l'instant.

La Ville a pensé légitime de montrer dès à présent son exigence afin que le territoire de La Courneuve ne soit pas oublié. Ce métro, s'il voyait le jour, offrirait une connexion avec le tramway et une ouverture vers le parc départemental, considéré comme un des endroits les plus symboliques de l'Ile-de-France dans les projets des architectes. Il s'agit du deuxième plus grand parc de la région. Il est classé Natura 2000 et est susceptible de s'insérer de manière un plus forte dans le tissu urbain. Avoir une gare à proximité pourrait être un atout pour ce territoire en pleine mutation depuis une quinzaine d'année. Il a connu de réelles évolutions. Mais il a besoin d'être conforté et de donner la possibilité à ses population d'avoir accès à des modes de transport opérants et pertinents, y compris pour rallier des pôles d'activités économiques importants, ces modes de transport ne se limitant pas au RER B.

M. POUX donne la parole à **M. TROUSSEL**.

M. TROUSSEL (PS) souligne que ce vœu, dans sa rédaction actuelle, lui pose problème. Il se dit bien sûr favorable à la construction d'une gare à La Courneuve, mais opposé à passer sous silence les présupposés sur lesquels repose ce projet de métro du Grand Paris et mettre sur le même plan celui-ci et le projet Arc Express dans le cadre du plan de mobilisation des transports de la région. Ce projet de métro du Grand Paris est fondé sur une position totalement contestée par un certain nombre de spécialistes qu'il faudrait favoriser les déplacements travail/travail. La réalité montre que l'essentiel des transports consiste en des déplacements entre travail et domicile. Or l'objectif de Christian Blanc est de favoriser la liaison entre des pôles économiques, en gros de rendre plus rapide la liaison entre le pôle de Roissy et le pôle de La Défense. Ce projet s'inscrit après un certain nombre d'épisodes, allant de la tentative de nomination du fils de Nicolas Sarkozy à la tête de l'EPAD à la capacité offerte à la Défense de doubler ses m² de bureaux. Ne rien dire sur ces sujets dans un tel vœu pose un vrai problème.

S'agissant des financements, si le plan de financement des transports de la Région ne démarre pas, ce n'est pas parce que la Région Ile-de-France et les départements, notamment de gauche, n'ont pas décidé de leur engagement financier. C'est parce que l'Etat n'a pas encore décrété sa participation dans cette mobilisation. Par ailleurs, beaucoup d'incertitudes financières pèsent sur ce projet de métro du Grand Paris. Il est évalué à environ 23 Mds €. L'Etat avait dit au moment de constituer la société du Grand Paris qu'il mettrait 4 Mds d'emblée sur la table pour commencer à aider à sa capitalisation. Cette somme n'est toujours pas inscrite, ni dans le projet de loi de finance rectificative, ni dans le projet de loi de finances de 2011.

De plus, sur la rente foncière et la manière dont elle sera partagée autour de cette future gare, il est bon de rappeler les propos tenus par Jacques Marson en 1988 dans un édito de Regards intitulé « Non au Grand Paris » : « Les communes risquent d'être privées du pouvoir de décider de l'utilisation de leur sol. » C'est exactement ce qui va se passer autour des périmètres de ces futures gares.

Aucun de tous ces problèmes n'est évoqué dans le vœu. De plus et comme par hasard, la distance qui sépare les 7 ou 8 gares opposées en Seine Saint Denis est bien supérieure à la distance qui existe dans le projet Intramuros et à l'ouest. Rien de tout cela n'est indiqué dans le vœu proposé ce soir. Le projet du « Grand 8 » peut certes avoir un intérêt pour désenclaver Clichy, Montfermeil et un certain nombre de quartiers de la Seine-Saint-Denis, mais quid de La Courneuve et des autres territoires son desservis de la Seine-Saint-Denis.

Il faut au moins, y compris pour justifier le fait de demander une station à La Courneuve, dire tout cela dans le texte. Il n'est pas possible de mettre l'ensemble des projets sur le même plan.

Mme TENDRON-FAYT (PCF) comprend les réserves de **M. TROUSSEL** et admet que la rédaction de ce vœu a été faite un peu rapidement et la volonté inchangée de la Ville de soutenir le projet Arc Express, un moyen de transport écologique. La commission d'enquête publique survient dans un délai court. Il est possible d'étoffer toute la partie du texte concernant Arc Express pour mettre en valeur ses côtés positifs. Toutefois, il faut poser les pieds dans le plat immédiatement pour ne pas passer à côté de la possibilité d'avoir une station à La Courneuve assez rapidement. Celle-ci facilitera l'accès au pôle de Roissy à de nombreux Courneuviens.

M. GOLDBERG (PS) indique avoir suivi le sujet de sa genèse à aujourd'hui, être le seul député de Seine-Saint-Denis à avoir participé à la Commission paritaire ayant abouti à l'organisation d'un débat public commun aux deux projets. Or le problème n'est pas d'étoffer un certain nombre de points dans ce vœu. Le problème tient à la philosophie du texte. Lors de l'examen du PLH, il a été question du nombre de logements sociaux en Ile-de-France, de la nécessité qu'ils soient

équitablement répartis sur le territoire et socialement accessibles au plus grand nombre. Une vision métropolitaine de l'Ile-de-France consistait en premier lieu à répondre à ce défi. Or, le métro du Grand Paris consiste à relier des pôles de développement. Ainsi, chose fabuleuse, la justification du déménagement d'Eurocopter au Bourget est le Grand Paris. La politique suivie consiste à constituer des pôles de développement économique autour d'une seule activité, l'aérien pour Le Bourget, les métiers cinématographiques pour Pleyel, les sciences pour Saclay. Cette vision est déjà très discutable. Mais en plus, elle ne répond en rien à la volonté affichée de réduire les inégalités territoriales et au manque de logements socialement accessibles en Ile-de-France.

Ne pas parler de ces sujets dans un tel vœu pose problème. La Courneuve n'est pas aussi enclavée que Clichy-sous-Bois. Ses habitants ont la possibilité de rejoindre Roissy par le RER dont les modes d'abonnement vont être améliorés. Le tarif que paiera l'utilisateur de ce nouveau métro n'est pas précisé. Il s'agit d'une rocade qui fonctionnera de manière autonome, portée par la société du Grand Paris dans laquelle les élus ont été écartés et qui pourra investir et aménager comme elle l'entend les abords des 40 gares retenues. Evidemment la Ville de La Courneuve doit dire comme toutes les autres villes qui voient passer les trains sur son territoire que ce métro devrait s'arrêter chez elle. Mais si l'ensemble des problèmes n'est pas posé, alors le texte manque inéluctablement de lisibilité. C'est pourquoi **M. GOLDBERG** annonce qu'il ne votera pas ce vœu.

M. POUX répond qu'il est toujours possible de trouver des explications pour ne pas voter ce vœu, motiver son refus de l'adopter par une méconnaissance du prix du transport. Ce projet de métro n'est pas sûr de voir le jour. Mais il est une nécessité pour désenclaver la région Ile-de-France. Dès lors, soit on reste dans les blocages que connaît la région Ile-de-France et qui l'ont empêchée de recevoir des investissements majeurs depuis maintenant une trentaine d'années, soit on décide de peser sur le débat pour essayer de répondre aux défis auxquels la région est confrontée : saturation des transports, pas de moyens de locomotion et de liaisons directes de banlieue en banlieue, pas d'attractivité du territoire. Tous ces problèmes doivent être posés.

Il ne s'agissait pas d'écrire, à travers ce vœu, un roman, mais de commettre un acte politique à un moment donné dans le cadre du débat public qui a lieu sur le Grand Paris et a été voulu par Nicolas SARKOZY et de l'enquête publique qui a été lancée. Ce débat a commencé. Soit la Ville y participe, soit elle décide de regarder passer les trains, ce qui ne serait pas bon pour elle. James MARSON avait complètement raison. Dans le projet de Christian BLANC, la zone située en dehors du droit des sols des collectivités locales avait un rayon de 1,5 kilomètre autour de chaque pôle. Cette distance a été réduite à 250 mètres. Des commissions seront mises en place et regrouperont les élus de chaque territoire où des gares auront vocation à s'implanter pour examiner quels types de développement et d'aménagements seront à retenir pour ces zones. Leur mise en place a été obtenue à la suite du débat qui a été mené. Il est préférable d'essayer de pouvoir peser sur les discussions plutôt que d'exprimer un simple refus du « Grand 8 ». La Ville, dans ce vœu, pose tout un tas de considérants qu'elle fait siens. **M. POUX** ne sait pas si le tracé actuel d'Arc Express est le meilleur possible. Mais il pense que le projet du « Grand 8 » contient des choses intéressantes pour améliorer les déplacements et développer le territoire, désenclaver certains de ses secteurs.

La position adoptée, consistant à rechercher des formes d'intermodalités entre Arc Express et le Grand Paris, doit être approfondie. La Courneuve ne souhaite pas se contenter de regarder passer les trains. Elle veut prendre date immédiatement.

M. POUX affirme avoir annoncé au Président de la Commission, non pas que tout ce qu'il propose est à jeter à la poubelle, mais qu'il a des ambitions pour son territoire et la volonté de répondre aux attentes de sa population en posant des exigences. Telle est la politique menée. Tous les problèmes de financement ne sont pas réglés. Mais la Ville prend ici acte sur un point dans le cadre des

discussions sur le Grand Paris qui ont vocation à se poursuivre pendant les 4 prochains mois. Un autre débat sur le sujet se tiendra ici. **M. POUX** comprendrait très bien que le groupe des élus socialistes n'approuve pas ce vœu. Mais la Municipalité ne défendra pas un texte consistant à dresser une liste d'arguments pour s'opposer à ce projet.

M. POUX donne la parole à **M. TROUSSEL**.

M. TROUSSEL (PS) répond que cette revendication d'avoir une gare à La Courneuve ne devrait pas s'accompagner, comme commencent à le dire un certain nombre d'interlocuteurs, vu les estimations de fréquentations à l'ouest, de la réalisation d'une double boucle à l'ouest. Pour beaucoup, celle-ci ne se justifie pas. Sa suppression offrirait plein de possibilités pour achever les gares supplémentaires, notamment en Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, quelle est la finalité de ce projet ? Consiste-t-il à répondre aux besoins de déplacement des habitants ou plutôt d'un certain nombre d'hommes d'affaires qui veulent se rendre plus vite à la Défense.

M. POUX indique que la Municipalité, à travers ce vœu, souhaite répondre aux besoins immédiats et incontestables des habitants mais que le débat n'est pas clos.

En l'absence d'autre remarque, il propose de passer aux voix.

Question n°23 – Vote : Le conseil municipal, à 26 voix pour, 2 abstentions (LO) et 6 élus n'ayant pas pris part au vote (PS).

Question n°25

Vœu présenté par le groupe des élus communistes, personnalités citoyennes et parti de gauche et le groupe des élus socialistes, verts et citoyens pour exiger une autre politique à l'égard des populations Roms

M. POUX propose de passer au vote directement.

M. COUTEAU-RUSSEL (Personnalité) préférerait que ce vœu émane de la Municipalité et pas seulement des élus communistes et des personnalités citoyennes.

M. THIBAUT (PG) indique qu'il s'agit d'une erreur, qu'il s'inscrit parfaitement dans ce vœu.

M. POUX précise que ce vœu émane de l'ensemble des forces politiques de gauche présentes au sein de cette assemblée.

M. COUTEAU-RUSSEL rétorque que les noms des groupes ne sont cependant pas tous inscrits en en-tête.

M. POUX propose de modifier le titre pour ôter toute ambiguïté, puis de passer au vote.

Question n°25 – Vote : Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,